

## SOMMAIRE

Cliquez sur l'intitulé  
de l'article pour accéder directement à la page

### VITICULTURE

- [Hausse de la production en Champagne et baisse en Bordeaux](#) 3
- [La récolte italienne chute en 2e position](#) 3

### ELEVAGE

- [Bovins : recul des abattages de plus de 9 % sur un an](#) 4
- [Ovins : la production française chute encore](#) 4
- [Porcins : retour du déficit des échanges](#) 4
- [Aviculture : la production redémarre](#) 5
- [Lait et produits laitiers : la production française toujours en baisse](#) 5
- [Vaccination de 64 millions de canards](#) 6

### GRANDES CULTURES

- [Les récoltes mondiales de céréales restent au plus haut niveau](#) 6
- [Les utilisations industrielles de céréales augmentent](#) 7
- [Le déficit en céréales des pays du Maghreb ne cesse de croître](#) 7
- [63 Mt de céréales dont 24 de blé en 2022/23](#) 8

### FRUITS & LÉGUMES

- [Tomates : fluctuation des prix avec la météo](#) 9
- [Concombres : la production augmente et les prix baissent](#) 9
- [Fraises : un déficit des échanges limité](#) 9
- [Pêches : une production dans la moyenne quinquennale](#) 10
- [Poires : en 2023, la production baisse de 12 %](#) 10
- [Pommes : production en hausse de 12 % sur un an](#) 10

### GESTION & DROIT

- [Les comptes courants d'associés, une bombe à retardement](#) 11

### PORTRAIT D'AVENIR

- [Six ans pour trouver une rentabilité](#) 14

### CULTURE

- [Des lombrics et des hommes : le monde de l'Humus](#) 17

### DERNIÈRE MINUTE

- [36,8 millions de logements en France métropolitaine en 2023](#) 18
- [Prix agricoles et alimentaires, le reflux](#) 18
- [Prix à la consommation : une inflation très récente](#) 18
- [Commerce extérieur : un excédent qui diminue de 2,7 md€](#) 19
- [Environnement : la Pac peut mieux faire](#) 19
- [La PAC dans tous ses Etats](#) 19



Découvrez l'ensemble de nos vidéos  
(WebinAAR, Matinagri, autres...) [ICI](#)

OFFERT PAR

## L'EDITO

### La planète ou Rungis, un choix crucial

Un récent article de Christine Aubry de l'INRAE (1) pointe du doigt la situation préoccupante du maraîchage dans la petite couronne parisienne. En 1912, elle comptait 2500 maraîchers. En 2010, il n'en restait plus que 74. Dix ans après, un léger rebond porte leur nombre à 139. C'est certes presque le double mais on passe seulement de 1140 ha à 2040 ha soit 0,5 % des surfaces agricoles disponibles dans cette région bénie des dieux qui avait assuré au cours de l'histoire l'essor de cette capitale éloignée des ports. Grâce à un savoir-faire exceptionnel, les rendements peuvent atteindre 100 tonnes par ha. Même la moyenne de 40 à 50 tonnes reste quatre fois supérieure aux meilleures performances des céréaliers de la région. Désormais, Paris s'approvisionne au MIN de Rungis, de légumes produits dans le Sud de l'Espagne et le Maroc, deux régions qui voient leurs ressources en eau s'amenuiser avec le réchauffement climatique. Comment en est-on arrivé à cette situation en parfaite contradiction avec les objectifs de sécurité alimentaire répétés en boucle depuis le Covid ?

#### *Pour construire l'aéroport de Roissy, 5 mètres de limon ont été retirés !*

L'une des causes réside dans le changement de destination des terres, longtemps très peu fiscalisé en France. La vente du foncier au départ à la retraite est un fusil à un coup qui permet certes d'améliorer les faibles pensions des agriculteurs mais qui se traduit par une artificialisation irréversible. Pour construire les pistes de l'aéroport de Roissy, 5 mètres de limon ont été retirés !

C'est surtout une conséquence de la PAC. Historiquement, les maraîchers n'ont jamais touché d'aides à l'hectare. Résultat, la France creuse son déficit. Il dépasse 5 milliards d'euros (md€) sur les sept premiers mois de 2023. C'est 1 md€ de plus que l'excédent céréalier.

Faut-il continuer à subventionner des exportations de céréales en dehors de l'UE de plus en plus concurrencées par les pays de la Mer Noire au motif de « nourrir la planète » ? Alors que nous produisons de moins en moins de fruits et légumes dont la consommation est encouragée par le corps médical et que nous importons une qualité dégradée par le nombre de kilomètres parcourus pour atteindre les consommateurs ? Ce n'est pas la nouvelle aide directe aux maraîchers qui produisent moins de 3 ha (2) qui va renverser la vapeur.

Notre dépendance alimentaire en légumes comme la vive réaction du gouvernement polonais face à l'ouverture des frontières avec l'Ukraine pose le problème du rétablissement de la dimension stratégique de la PAC, oubliée depuis la chute du Mur de Berlin. Pourrait-on garder la même PAC si l'Ukraine entrait dans l'UE ? N'y a-t-il pas un risque aussi bien pour la production avicole bretonne que pour la production céréalière du Bassin parisien ?

(1) [« Quand la petite couronne de Paris était maraîchère »](#), The Conversation 10 juillet 2023.

(2) Aide couplée d'environ 1588 €/ha. En théorie, ils peuvent toucher des DPB, encore faut-il pouvoir en acheter car ils n'ont pas d'historique comme les céréales ou les prairies.

< **SOMMAIRE****VITICULTURE****EN SAVOIR PLUS**

## Hausse de la production en Champagne et baisse en Bordeaux

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, les prévisions de récolte pour 2022 atteignent 46 millions d'hectolitres (Mhl). Un chiffre stable par rapport à l'année dernière et 1,5 Mhl de plus que la moyenne quinquennale. Cette quasi-stagnation recouvre des réalités régionales très diverses. Cette année, le mildiou a beaucoup affecté les régions du Sud-Ouest et la sécheresse celles du Sud-Est. Le vignoble du Sud-Ouest (du Massif central aux Pyrénées et des berges de la Garonne au Pays Basque), celui du Bordelais et celui du Languedoc voient leur production baisser respectivement de 22 %, de 16 % et de 10 % par rapport à la moyenne 5 ans. En revanche, on note une montée en puissance du petit vignoble jurassien dont la récolte augmente de 64 % par rapport à la moyenne quinquennale. La production augmente aussi de 18 % en Val-de-Loire et même de 22 % en Champagne et de 26 % en Charentes par rapport à la moyenne 5 ans.

Les vins AOP sont en légère augmentation de 200 000 hl et atteignent 19,6 Mhl cette année soit 42 % du total récolté. On notera des augmentations de 27 % pour le Champagne et de 19 % pour les vins AOP du Val-de-Loire mais des baisses de 31 % pour ceux du Sud-Ouest et de 17 % pour le Bordelais.

**Le mildiou  
en cause****EN SAVOIR PLUS**

## La récolte italienne chute en 2<sup>e</sup> position

Jusqu'à présent, la production italienne arrivait largement en tête de la production mondiale mais en 2023, la botte produira 3 millions d'hectolitres de moins (Mhl) que la France avec 43 Mhl. La production s'est en effet effondrée dans le Sud du pays avec des chutes de production de 40 à 45 %, réchauffement climatique oblige. C'est la plus petite récolte depuis 40 ans. Cette baisse de production est une catastrophe pour les producteurs concernés mais l'Italie ne manque pas de produits à commercialiser car elle détient des stocks supérieurs à un an de production soit 49 Mhl. En effet, le principal problème, comme en France, réside dans la diminution de la consommation. C'est ainsi que dans le Bordelais on s'apprête à arracher 9 500 ha de vignes et à distiller une partie de la production car près d'un tiers des agriculteurs de la région est en grandes difficultés. Le CIVB estime que la consommation du vin rouge pourrait baisser de 60 % dans les 10 prochaines années. La production italienne souffre d'être moins valorisée, à 3,26 € en moyenne la bouteille, que le vin français (en moyenne 6,32 € la bouteille). Cela explique des performances moindres à l'exportation. En 2022, l'excédent français a été de 11,6 milliards € (Md€) contre 8 Md€ pour l'Italie malgré des volumes beaucoup plus importants et le succès foudroyant du Prosecco.

**Gros stocks  
en Italie**

< **SOMMAIRE****ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS** **Bovins : recul des abattages de plus de 9 % sur un an**

En août 2023, le recul des abattages est spectaculaire par rapport à 2022 à pareille époque. Pour l'ensemble de la filière gros bovins, la chute est de 9,6 %. C'est - 19 % pour les vaches de réforme du troupeau laitier et - 11 % pour celles du troupeau allaitant.

Malgré cette forte baisse de production, le prix des vaches laitières est de 4,83 € le kilo carcasse entrée abattoir contre 4,92 en août 2022. Il est vrai que l'indice IPAMPA de l'aliment bovin a baissé, passant de 142 en juillet 2022 à 138 en juillet 2023. La baisse des prix s'explique aussi par la forte chute de la consommation apparente estimée à 5,5 % sur un an et à 7,4 % par rapport à la moyenne 5 ans. Les importations de viande bovine sont en recul de plus de 15 % sur un an (- 5 % sur la moyenne 5 ans) et les exportations reculent aussi de 13 % (- 14 % sur 5 ans). Les exportations de brouards sont en recul de 29 % par rapport à juillet 2022 et même de 46 % par rapport à la moyenne 5 ans.

**Chute de la consommation****EN SAVOIR PLUS** **Ovins : la production française chute encore**

En août 2023, les abattages d'agneaux diminuent de 6,5 % par rapport à août 2022 et de 16 % par rapport à la moyenne 5 ans. Le nombre des brebis de réforme baisse de 16 %. Ce recul est peu différent si on le rapporte à la moyenne 5 ans. En août dernier, la cotation est descendue en dessous des 8 € le kilo carcasse. Mais c'est à peu près le même prix qu'il y a un an. Les exportations d'animaux vivants ont baissé de 7 % d'un an sur l'autre mais les importations ont chuté de 80 % aussi bien sur un an que sur la moyenne 5 ans ! Les importations de viandes et préparations ont diminué de 15 % et les exportations de 1 %. Le solde de 50 000 tonnes (équivalent carcasse) représente 43 % de la consommation nationale, qui est en diminution de 20 % sur un an et 22 % sur 5 ans.

**Baisse de l'exportation d'animaux vivants****EN SAVOIR PLUS** **Porcins : retour du déficit des échanges**

Les abattages de porcs continuent à diminuer : - 4,5 % sur un an et - 8 % par rapport à la moyenne 5 ans. La consommation apparente chute aussi mais moins fortement (- 3,3 % en 12 mois et - 1,7 % en 5 ans). Les exportations diminuent de 9 % alors que les importations ne diminuent que de 7 %. De ce fait on observe de nouveau un déficit des échanges extérieurs. Le prix du porc est en baisse récente mais à 2,40 € le kilo carcasse entrée abattoir, il est encore supérieur de 12 % au cours de l'année dernière et de 44 % à celui de la moyenne 5 ans.

**Déficit des échanges extérieurs**

< **SOMMAIRE****ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS** **Aviculture : la production redémarre**

En juillet 2023, les abattages de volailles augmentent de 10 % par rapport à juillet 2022 pour se rapprocher des niveaux de la moyenne 5 ans. Cette moyenne cache des évolutions très différentes entre espèces. Les abattages de poulets n'augmentent que de 7 % alors que c'est la seule viande qui bénéficie d'une demande en hausse. Les abattages de dindes augmentent de 11 % mais ils sont encore inférieurs de 10 % à ceux de la moyenne quinquennale. Les abattages de canards à rôtir doublent par rapport à l'année dernière mais restent eux aussi inférieurs de 15 % à ceux de la moyenne 5 ans. Les abattages de canards prêt-à-gaver progressent de 30 % et sont 27 % au-dessus du niveau 5 ans. Les abattages de pintades progressent de 47 % et rattrapent ainsi le niveau sur 5 ans. Les prix à la production des viandes de volailles ont évolué comme ceux des aliments volailles. Ils sont environ 28 % au-dessus de la moyenne quinquennale.

**Evolutions  
différentes  
entre espèces****EN SAVOIR PLUS** **Lait et produits laitiers : la production française toujours en baisse**

En juillet 2023, la collecte de lait en France poursuit sa chute. En cumul 7 mois, la baisse est de 2,3 % par rapport à la même période de l'année dernière. Les prix se redressent un peu en juillet (+2,3 % sur un an). En juin 2023, la collecte européenne est stable sur un an mais elle est supérieure en cumul annuel avec des progressions en Allemagne, aux Pays-Bas et en Pologne. On revient à des évolutions plus normales pour le prix du lait AOP/IGP et le lait bio avec des évolutions respectives de + 10 % et + 5,3 %, contre 2,8 % pour le lait conventionnel. Il faut dire que la part de ces deux marchés a diminué légèrement depuis deux ans.

Les fabrications de crème augmentent mais celles des produits frais diminuent. Les fabrications de fromages diminuent aussi à l'exception des fromages frais. La collecte de lait de chèvre diminue sur un an. La plupart des fabrications de fromages reculent, en particulier celles de buchettes, mais ces fabrications restent stables en cumul 7 mois. La collecte de lait de brebis est en baisse en juillet mais comme pour le lait de chèvre elle est stable en cumul 7 mois. La plupart des fabrications sont en recul. Ce recul atteint plus de 8 % pour le Roquefort et l'Ossau Iraty.

**Fabrications  
en recul**

< **SOMMAIRE****ELEVAGE****EN SAVOIR PLUS** **Vaccination de 64 millions de canards**

Les épidémies d'influenza aviaire ont gravement perturbé la production avicole de ces dernières années. C'est pour limiter les dégâts occasionnés, que le Ministre a pris la décision d'organiser une vaste campagne de vaccination des canards à partir d'octobre 2023. Quelque 2 700 élevages sont concernés. C'est une première en France mais aussi dans le monde. La vaccination sera obligatoire dans les élevages de plus de 250 canards. Le coût sera de 100 millions € dont 85 % à la charge de l'Etat et le reste à la charge des filières.

**2 700  
élevages  
concernés****GRANDES CULTURES****EN SAVOIR PLUS** **Les récoltes mondiales de céréales restent au plus haut niveau**

Mois après mois, année après année, les chiffres du conseil international des céréales (CIC) ne donnent pas de motif d'inquiétudes sur la possibilité du monde à se nourrir, pour reprendre une expression chère à Edgar Pisani. Au 21 septembre 2023, les prévisions du CIC tablaient sur une production de 2 294 millions de tonnes (Mt) pour la campagne 2023/24. C'est à 2 Mt près le même chiffre que le record absolu de 2021/22 et 30 Mt de plus que la dernière campagne. Par ailleurs, la récolte de riz établirait un record historique avec 523 Mt ainsi que celle de soja avec 398 Mt. Au total, ces trois types de production atteignent donc un peu plus de 3,2 milliards (mds) de tonnes pour une population légèrement supérieure à 8 mds de personnes. Cela permettrait d'assurer 400 kg par an pour chaque personne, une quantité largement supérieure aux besoins. Le monde ne souffre donc pas d'une incapacité technique mais d'une difficulté politique pour assurer une bonne répartition de cette production de plus en plus abondante dans les dix dernières années

**Record  
historique  
pour le riz****Le prix du blé a reculé de 25 % en un an**

Après avoir subi une hausse spéculative à la mi-septembre 2023, le prix du blé Hard Winter aux Etats-Unis est revenu au 27 septembre à 308 \$ la tonne, soit un niveau inférieur de 25 % à celui de l'année dernière à pareille époque. L'ampleur du recul est la même pour le blé rendu Rouen. Pour le maïs, le recul est aussi de 25 % Outre-Atlantique et il n'est que de 20 % à Rouen. Le prix du soja a connu aussi une hausse spéculative à la mi-septembre. Il est désormais redescendu à 515 € la tonne soit un niveau de 13 % inférieur à celui de la même période de l'année dernière.

**Hausse  
spéculative**

# GRANDES CULTURES

## Les pays de la mer Noire représentent 36 % des exportations mondiales de blé

La guerre d'Ukraine a fait baisser la production Ukrainienne. Elle avait atteint un maximum de 87 Mt en 2021/22 et ne serait plus que de 61 Mt pour la prochaine campagne. En revanche, la production russe est passée d'une moyenne de 113 Mt depuis l'annexion de la Crimée entre 2014 et 2021 à 140 Mt pour la dernière campagne. C'est surtout pour la production de blé que la progression est importante. Pour la dernière campagne, la production est de 138,1 Mt pour la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan. C'est plus que la Chine (137,7 Mt) et que l'UE (133,8 Mt). Cela a permis 75 Mt d'exportations soit 36 % du total mondial quand l'UE avait un excédent de 22 Mt, les Etats-Unis de 18 Mt, l'Australie de 31 Mt et le Canada de 25 Mt.

Plus que la  
Chine et l'UE



## Les utilisations industrielles de céréales augmentent

La hausse du prix des céréales en 2022 a légèrement restreint les utilisations industrielles qui sont passées de 369 Mt à 365 Mt en 2022/23. Cette baisse a été limitée par la forte hausse des prix du pétrole. Pour la prochaine campagne, le CIC prévoit une utilisation record à 370 Mt soit 16 % de la production mondiale de céréales. C'est aux Etats-Unis que cette utilisation est la plus forte avec 165 Mt, soit 40 % de leur production céréalière. Le deuxième pays utilisateur est la Chine avec 92 Mt soit 28 % de sa production de céréales. L'UE a limité ses utilisations à 32 Mt depuis des années, soit 12% de la production.

Forte hausse  
du pétrole

En revanche, ce sont les utilisations pour l'alimentation animale qui avaient reculé le plus en 2022 en passant de 1 042 Mt à 1 018 Mt pour la dernière campagne. Cela représente désormais 45 % des utilisations totales. Les utilisations pour l'alimentation humaine sont de 752 Mt, soit un tiers seulement de la production totale.

## Le déficit en céréales des pays du Maghreb ne cesse de croître

Pour la campagne 2023/24, les pays du Maghreb importeraient 30 Mt de blé tendre et 4 Mt de blé dur. L'Egypte deviendrait ainsi le premier importateur mondial de blé tendre avec 11,7 Mt à égalité avec la Chine et l'Algérie, le quatrième avec 8,4 Mt.

Les pays du Maghreb importent environ deux fois plus que ce qu'ils sont capables de produire. Pour la prochaine campagne, ils sont désireux de reconstituer leurs stocks après la sécheresse de 2022. Ils se tournent de plus en plus vers la Russie qui se doit d'écouler son abondante récolte avec des prix plus bas.

Reconstituer  
les stocks



EN SAVOIR PLUS



< **SOMMAIRE**

# GRANDES CULTURES

**EN SAVOIR PLUS**

## 63 Mt de céréales dont 24 de blé en 2022/23

La récolte française de céréales a été bonne en 2022/23, atteignant 63 Mt. C'est légèrement supérieur à la production de l'Ukraine en guerre et deux fois moins que la Russie. Dans l'hexagone, elle occupe près de 9 millions d'ha avec un rendement moyen légèrement supérieur à 7 tonnes par ha (+ 4,3 % par rapport à l'année d'avant).

La production de blé tendre est de 35 Mt. C'est 1,5 Mt de plus qu'en 2021 avec un rendement est de 7,4 tonnes/ha. Par comparaison, la production de blé de la Russie est de 95 Mt en 2022 et celle de l'Ukraine de 26 Mt. En Europe, l'Allemagne qui arrive en deuxième position avec 22 Mt en 2022 puis la Pologne avec près de 13 Mt et en 4<sup>e</sup> position la Roumanie avec 10 Mt.

Les deux autres grandes productions céréalières sont l'orge avec 21 Mt et le maïs avec 11,2 Mt prévues. Le rendement du maïs a fortement progressé cette année. Il serait de 9,1 t/ha contre 7,5 l'année précédente. La quantité totale reste sensiblement égale car la surface a diminué de 230 000 ha. Mais il faudrait ajouter aussi 15,3 Mt de maïs fourrage avec un rendement moyen de 12,8 t/ha.

La production d'oléagineux occupe 6,7 millions ha comme l'année précédente. La production est à peu près la même avec un changement dans la répartition des cultures. Il y a cette année moins de colza et plus de tournesol. Pour la première fois, la production de tournesol dépasse 2 millions de tonnes.

La production de betteraves est stable à 31 Mt malgré la diminution de la sole de 23 000 ha compensée par une augmentation des rendements. Celle de pommes de terre augmente de 12 % cette année et atteint 6,8 Mt. C'est un niveau supérieur de 6 % à celui de la moyenne quinquennale.

**Stabilité de la betterave****Accédez à Clic & Claass ici**

< **SOMMAIRE****FRUITS & LÉGUMES****EN SAVOIR PLUS** **Tomates : fluctuation des prix avec la météo**

La production de tomates atteint 457 000 tonnes en 2023. C'est 13 % de moins qu'en 2022 et 5 % de moins que pendant les 5 années précédentes. Et pourtant la surface était pratiquement égale. Cette baisse des rendements s'explique par une moindre production des serres sauf dans le Sud-Ouest. Par ailleurs, les variétés plus anciennes, qui se multiplient, ont des rendements plus faibles. Ce recul de la production a fait monter les prix jusqu'en juin. En juillet, une forte production s'est écoulée alors que la météo ne favorisait pas la demande. Les prix ont ainsi reculé de 26 % par rapport à ceux de l'année 2021. En août, les cours se sont redressés avec une météo plus favorable.

Les importations sont stables et les exportations augmentent. Le déficit se réduit. Il n'est plus que de 129 000 tonnes soit une diminution de 11 % par rapport à l'année précédente.

**Importations stables****EN SAVOIR PLUS** **Concombres : la production augmente et les prix baissent**

En 2023, les surfaces consacrées au concombre sont en baisse de 6 % par rapport à 2022 tout en restant les mêmes que sur la période 2018-2022. Mais cette baisse des surfaces n'empêche pas une augmentation de la production de 3 % à 172 000 tonnes. De fait, cette relativement bonne récolte a entraîné les prix à la baisse : - 37 % en août et - 19 % par rapport à la moyenne 5 ans. Les importations baissent et les exportations augmentent. Le déficit diminue de 4 % sur les 7 premiers mois de 2023.

Rappelons que la France ne produit que 7 % des concombres européens loin derrière les trois grands que sont, dans l'ordre, l'Espagne, la Pologne et les Pays-Bas.

**Baisse des surfaces****EN SAVOIR PLUS** **Fraises : un déficit des échanges limité**

D'après les estimations au 1<sup>er</sup> septembre 2023, la production française serait en baisse de 5 % par rapport à celle de l'année dernière. Avec 73 800 tonnes, elle serait cependant supérieure à celle de la moyenne 5 ans. Les prix ont été supérieurs à ceux des années précédentes grâce à une météo qui a favorisé la demande. Les importations d'Espagne ont été fortement réduites à cause de la canicule qui a sévi sur ce pays. Les exportations ont aussi baissé. De fait le déficit des échanges de 39 000 tonnes est plus limité que les années précédentes. La production française ne couvre que 8 % des besoins européens.

**Canicule en Espagne**

< **SOMMAIRE****FRUITS & LÉGUMES****EN SAVOIR PLUS** **Pêches : Une production dans la moyenne quinquennale**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, la production nationale de pêches et nectarines serait de 225 000 tonnes soit un niveau parfaitement conforme à ceux des dernières années, à l'exception de 2021.

La production a été en forte baisse en Vallée du Rhône. En Occitanie, elle est au contraire supérieure à la moyenne 5 ans surtout grâce à une hausse des surfaces. En Provence-Côte-d'Azur, les nombreuses maladies dues aux intempéries n'ont pas empêché la production d'augmenter par rapport aux années précédentes. De fait, les prix se replient de 20 % en août 2023 par rapport à août 2022.

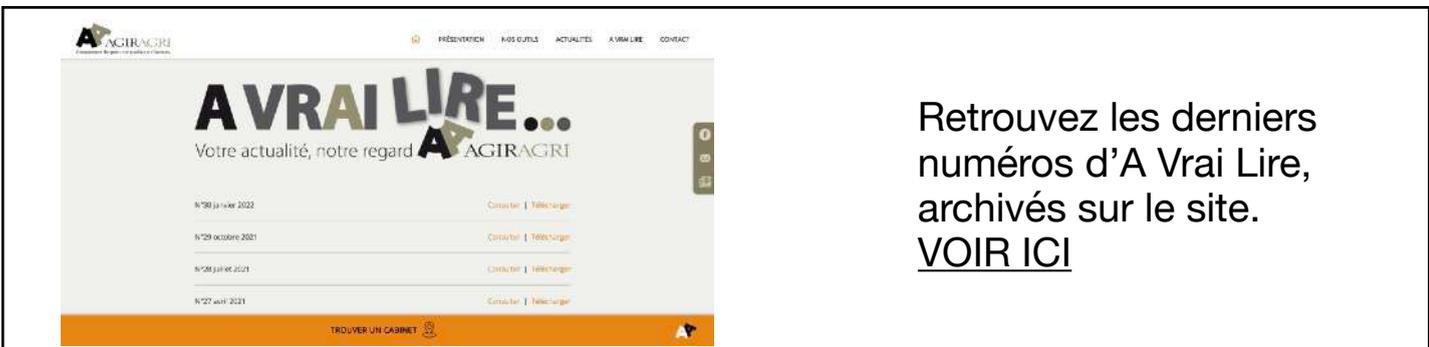
**Repli des prix****EN SAVOIR PLUS** **Poires : En 2023, la production baisse de 12 %**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, les estimations de production sont de 126 000 tonnes en réduction de 12 % par rapport au niveau élevé de 2022 mais conformes à la moyenne 5 ans. La forte chaleur a fait baisser les calibres surtout pour les variétés d'été.

Les épisodes climatiques de ces dernières années ont affaibli les arbres. Selon une agence européenne, la production européenne serait en baisse de 13 % avec en particulier un effondrement de la production italienne (- 63 %). En revanche, la production espagnole serait en forte hausse (+ 26 %). La baisse concerne surtout les poires d'été. Les prix des poires sont supérieurs de 55 % à ceux de 2022 et de 46 % à ceux de la moyenne 5 an.

**Baisse des calibres****EN SAVOIR PLUS** **Pommes : production en hausse de 12 % sur un an**

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, la récolte française était de 1,6 million de tonnes soit 12 % de plus que l'année précédente et 10 % de plus que la moyenne 5 ans. Seule la région PACA est en baisse. La hausse pour l'Occitanie est de 20 % et même 27 % pour l'Aquitaine.

**Hausse pour l'Occitanie**

Retrouvez les derniers numéros d'A Vrai Lire, archivés sur le site. **VOIR ICI**

## GESTION & DROIT

# Les comptes courants d'associés, une bombe à retardement

**Les comptes courants d'associés (CCA) peuvent constituer une dette de la société remboursable à tout moment. Il est essentiel de surveiller leur évolution. La solution recommandée par les experts du groupement AGIRAGRI tient en un mot : anticiper !**

Tout associé d'une personne morale est détenteur d'un compte courant ouvert à son nom dans la comptabilité générale de la société. Figurent au crédit de ce compte, notamment les sommes apportées par l'associé à la société, les rémunérations mises à disposition ou les bénéfices distribués par la société. Et au débit, les montants prélevés ou les déficits imputés. Un solde créditeur représente donc une somme laissée à la disposition de la société par ses associés, c'est-à-dire une dette de la société vis-à-vis des associés et donc une créance personnelle de ceux-ci sur la personne morale.

Dans le secteur agricole, le montant de ces créances d'associés est généralement important par suite des priorités budgétaires accordées au financement du cycle d'exploitation (portage de stocks à rotation lente, de créances clients, remboursement de dettes à court terme, etc.). Le paiement des associés étant souvent reporté à *des jours meilleurs* ou limité, en fonction et au-fur-et-à-mesure des possibilités offertes par la trésorerie résiduelle de la société.

En période de crise économique et financière comme celle que le secteur agricole subit actuellement, il n'est pas rare que s'ajoute l'obligation, pour les associés, de devoir davantage soutenir l'activité de la société pour lui permettre de faire face à ses échéances courantes. Ce soutien prend la forme d'apports de sommes importantes prélevées sur les patrimoines privés des associés et qui augmentent significative cette catégorie de dettes de la société.

Or, les comptes courants d'associés (CCA) présentant un solde créditeur sont dits « remboursables à tout moment », même en l'absence de trésorerie le permettant ! Cette situation fait peser sur la société un risque important en cas de mise en demeure par un ou plusieurs associés de rembourser tout ou partie de leurs créances. Ce risque qui croît sensiblement en période de crise économique avec notamment le durcissement des possibilités de prêts bancaires et les limites de la société (et de l'associé à titre personnel) à pouvoir rembourser ses emprunts en cours.

### Du poison en héritage

Les spécialistes du groupement AGIRAGRI attirent l'attention de leurs clients sur un autre danger : celui lié au décès de l'associé porteur de la créance de compte courant. Une vraie *bombe à retardement* lorsque les CCA sont créditeurs de montants importants ! En effet, si le CCA est une dette à court terme de la société vis-à-vis de son associé, en cas de décès de celui-ci, ses héritiers se voient transmettre, outre les titres de la société (parts sociales ou actions), la créance de compte courant qui rentre ainsi dans l'actif successoral.

Les titres transmis peuvent bénéficier du dispositif fiscal de faveur dit *Dutreil* (CGI art. 787 B) permettant – toutes conditions remplies par ailleurs – de bénéficier d'un abattement de 75 % sur la valeur des titres en cas de mutation à titre gratuit (par décès ou par donation). Pour calculer la valeur des titres à la date de l'évènement, il est retenu une valeur déterminée à partir de plusieurs méthodes pondérées.

< **SOMMAIRE****GESTION & DROIT**

Une de ces méthodes consiste à valoriser la société à partir de la valeur vénale de ses actifs sous déduction du passif exigible qui comprend les CCA crédateurs (méthode dite de l'actif net réévalué). Retenons cette seule méthode pour les besoins de la démonstration. Appliquer un abattement *Dutreil* de 75 % sur la valeur du titre transmis revient donc à ne retenir le montant de la dette de CCA qu'à concurrence de 25 %.

Exemple simplifié :

- Actif réévalué de la société : 1 000
- Passif exigible réduit au seul compte courant du défunt : 200
- Valeur des titres limitée à la seule méthode de l'actif net :  $1\ 000 - 200 = 800$
- L'actif de succession comprendra :
  - Les titres de la société (patrimoine professionnel) : 800 sous déduction de l'abattement de 75 % dit *Dutreil* : 200, c'est-à-dire :
    - Actif réévalué :  $1\ 000 \times 25\ \% = 250$
    - Passif (Compte courant d'associé) :  $200 \times 25\ \% = 50$ .
  - Le montant de la créance de CCA (patrimoine privé) : 200 (aucun abattement).

Autrement dit, le compte courant d'associé créateur *comptera* pour le calcul des droits de mutation à titre gratuit, seulement pour 50 dans la valeur des titres transmis et pour 200, soit sa valeur réelle, dans celle de la créance personnelle transmise. Le coût des droits de mutation à titre gratuit pourra donc être significativement augmenté en présence de montants importants de la créance de CCA.

**Une gestion proactive des dettes d'associés**

En s'y prenant suffisamment tôt, partant du constat que le montant de la dette de CCA dépasse de loin les capacités normales de remboursement de la société, il pourra être envisagé de convertir tout ou partie de celle-ci en titres de la société. La société procèdera ainsi à une augmentation de capital social, libérée par compensation avec tout ou partie du montant de la créance de CCA qui s'en trouvera réduite d'autant. L'associé pourra ultérieurement souscrire pour ces titres (ou tous ceux qu'il détient) un engagement de conservation dit *Dutreil*. Bien évidemment cette opération étant susceptible de modifier la répartition du capital social entre les associés, elle devra être considérée dans ses conséquences et solutions pour maintenir ou non cet équilibre.

En période de crise, il est fréquent que le résultat comptable de l'exercice soit déficitaire avec plusieurs conséquences dont celle de diminuer le montant des capitaux propres de la société. Une situation comptable intermédiaire ou un prévisionnel notamment, permettent d'anticiper cette situation. L'associé peut alors décider, avant la date de clôture de l'exercice et à titre d'aide à la société, d'abandonner temporairement ou définitivement, tout ou partie de sa créance de compte courant au profit de celle-ci. Selon le principe « *qui ne paye pas ses dettes s'enrichi* », il en résulte pour la société dont le passif exigible diminue, un produit exceptionnel qui sera comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice. Ce produit exceptionnel compensera ainsi tout ou partie du déficit comptable. Cet abandon pourra le cas échéant, être assorti d'une clause dite de *retour à meilleure fortune*, pour que lorsque les conditions définies dans cette clause seront réunies, le montant abandonné temporairement soit réinscrit au crédit du compte courant avec une contrepartie comptable en charges exceptionnelles dans le résultat de l'exercice (ou des exercices) de retour à meilleure fortune. Cette solution améliore le ratio « capitaux propres / dettes » de la société, ratio auquel les banquiers sont sensibles ! Enfin, notons que cette opération comptable peut avoir une incidence fiscale qu'il conviendra d'étudier avec les conseils du groupement AGIRAGRI.

**< SOMMAIRE****GESTION & DROIT**

En situation bénéficiaire cette fois, il sera prudent d'affecter le résultat en comptes de réserves pour éviter d'augmenter les soldes créditeurs des CCA notamment pour le cas où la société ne pourrait payer ces sommes aux associés. Cette solution aura l'avantage de consolider aussi les capitaux propres de la société et de rééquilibrer le ratio « capitaux propres / dettes » (y compris celles vis-à-vis des associés).

**Une dette re-finançable**

Enfin, même si la crise actuelle limite fortement les capacités d'emprunt, rappelons que la dette de compte courant d'associés fait partie des dettes de la société. A ce titre, elle peut être refinancée par emprunt. Elle peut aussi être réduite par compensation avec la valeur d'un bien détenu par la société que ce soit un stock, un matériel voire un immeuble.

Une autre conséquence de cette inscription comme dettes de la société est l'impact sur son ratio de trésorerie nette que ce soit pour les prêteurs nous l'avons dit, mais aussi pour... l'octroi et le montant des subventions agricoles ! En effet, nombre de dispositifs d'aides dépendent d'indicateurs économiques et financiers, notamment celui de « Trésorerie nette ». Lorsque les montants importants des CCA sont pris en compte dans le calcul de cet indicateur, l'impact sur le taux d'endettement de l'entreprise peut aller jusqu'au rejet pur et simple du dossier (cas de taux négatif) ou faire varier dans des proportions très importantes le montant de l'aide. La demande de calculer cet indicateur sur trois exercices successifs (cas des aides FranceAgriMer) plaide là encore, pour anticiper la maîtrise des CCA ! ■

*Olivier Augeraud, expert-comptable honoraire consultant AGIRAGRI*

**Attention aux CCA débiteurs**

En principe et contrairement aux sociétés commerciales, les sociétés civiles agricoles peuvent avoir un compte courant présentant un solde débiteur. Mais, c'est fortement déconseillé. En effet, cette non-interdiction résulte notamment, de la responsabilité solidaire et indéfinie de tous les associés au paiement des dettes de la société sur leurs biens propres. En cas de redressement judiciaire de la société, si l'associé ne peut rembourser sa dette, la procédure pourra être étendue à son patrimoine privé. En cas de mariage, l'étude du régime matrimonial des époux revêt donc une importance toute particulière. Enfin en cas de décès, la dette de l'associé est transmise à ses héritiers avec toutes les conséquences financières pour eux et les risques de discorde dans la famille !

Notons aussi que cette situation débitrice expose à un risque fiscal et social s'agissant de prélèvements non justifiés qui pourraient être assimilés à des revenus distribués. Dans cette situation, il est conseillé de fixer une rémunération de l'associé concerné qui soit égale ou supérieure aux montants de ses prélèvements. Il sera étudié toutes les possibilités de remboursement par l'associé au moyen de financements personnels (épargne, vente de biens). Juridiquement, il pourra être procédé à une réduction du capital social avec imputation sur la créance de la société ; cette solution ayant toutefois l'inconvénient de modifier la répartition du capital social entre les associés outre la limite même du montant des capitaux propres à permettre cette opération.

## &lt; SOMMAIRE

**PORTRAIT D'AVENIR**

# Six ans pour trouver une rentabilité

*Benjamin Verdote*

*Maraîcher autodidacte, Benjamin Verdote a su transformer le manque chronique d'eau en une opportunité de rentabilité pour sa petite entreprise, tout en conservant un profond engagement pour la qualité et la durabilité.*

« *Jamais je ne reviendrai à la campagne* ». Tel était l'état d'esprit de ce fils d'agriculteurs, en partant faire ses études à Dijon. A l'époque, son frère et sa belle-sœur se sont installés en Gaec avec leurs parents sur la ferme familiale en Côte d'Or (370 ha de céréales et 100 vaches laitières). La succession était assurée. Benjamin Verdote pouvait poursuivre sa propre voie. Mais la ville a eu raison de lui. Il a abandonné son poste de technicien d'expérimentation à Dijon Céréales pour suivre sa véritable passion : le maraîchage.

Fini le jardinage amateur. Sa famille a acheté des terres à Chemin d'Aisey, à 8 km du siège d'exploitation, dont 8 ha autour de bâtiments anciens, où ils ont élevé 150 moutons pendant trois ans avant d'abandonner. En 2016, Benjamin saisit l'opportunité de récupérer ce bâti et les terres adjacentes.

Il loue d'abord au GFA qu'il a constitué avec ses parents, 1,3 hectare : la surface minimale d'installation et toque à la porte de la chambre d'agriculture pour obtenir les aides à l'installation. « *On m'a opposé mon manque d'expérience et suggéré un an de bénévolat ou de salariat chez des maraîchers* », se souvient-il. Malgré ce premier obstacle, il a persévéré dans son projet. Avec Aucap-Terravéa, son cabinet conseil, il a simulé plusieurs prévisionnels pour la banque et pu réaliser ses premiers investissements : un micro tracteur, une serre, un utilitaire, une petite fraise et un motoculteur, pour l'essentiel.

C'est le 1<sup>er</sup> juin 2017, à 25 ans, qu'il s'installe officiellement en agrandissant la surface cultivée à 2 ha.

Conforté par cette première année, il loue d'ores-et-déjà les 8 ha autour du corps de ferme pour les convertir en bio. « *La procédure nécessite trois ans, il me fallait anticiper les futurs agrandissements* », explique-t-il. Fin 2018, il est retourné à la chambre pour valider son expérience et a obtenu les aides à l'installation. Il a ensuite agrandi son exploitation tous les ans et acheté une serre, puis deux, puis trois, puis dix. « *Nous avons monté les trois dernières serres au printemps dernier* », raconte Benjamin.

**“Tout ce que je gagnais, je le réinvestissais”**

Aujourd'hui, il cultive 6,5 ha dont 3 ares sous serres. Le hangar de 1500 m<sup>2</sup> sert au stockage du matériel et la grange a été restaurée pour abriter le magasin. « *Tout ce que je gagnais, je le réinvestissais* », souligne-t-il. Ce choix de ne pas se verser une rémunération a été rendu possible par le versement du RSA et d'une indemnité de rupture de contrat de travail.



< **SOMMAIRE****PORTAIT D'AVENIR****Un système de récupération d'eau de pluie**

Le premier défi majeur auquel a été confronté Benjamin est le déficit hydrique. « *Nous sommes situés sur un plateau superficiel, où la couche de terre est très fine et calcaire. Il y fait froid et l'eau manque malgré la proximité de la Seine. Les forages sont compliqués car la nappe phréatique est à environ 80 mètres de profondeur et lorsqu'on perce, le sol s'effrite* », souligne Benjamin.

Le jeune maraîcher a relevé ce défi avec une détermination inébranlable. Des chéneaux ont été installés sur les bâtiments de la ferme, et deux grandes citernes souples, d'une capacité totale de 1200 m<sup>3</sup>, ont été mises en place pour stocker cette ressource abondante entre novembre et mai alors que c'est la période où elle est le moins utile dans les champs. Un investissement d'environ 35 000 €, rendu possible grâce à des subventions de la Région à hauteur de 50 % et des prêts réussis.

Ces investissements, bien que coûteux, sont vitaux pour maintenir la production de légumes tout au long de l'année. Entre des pommes de terre arrosées ou non, le rendement est multiplié par dix !

Mais la solution sera-t-elle pérenne ? Benjamin s'interroge. « *Aujourd'hui, il pleut 700 ml par an, c'est 100 ml de moins que quand j'ai démarré il y a six ans. Or, dans le même temps, le prix de l'eau du réseau a doublé, passant de 2,50 € à 4,50 €/m<sup>3</sup>* ». Et au potager de La Borde, la consommation augmente au rythme des nouvelles plantations, surtout entre mai et juin, période où on plante, on repique... « *Ces trois dernières années, ces périodes ont été marquées par la sécheresse portant le coût de la consommation en eau du réseau entre 8 et 10 000 € par an. C'est une charge considérable pour notre petite entreprise*, souligne Benjamin.

*Pourtant, on apporte juste ce qu'il faut quand il faut, notamment grâce au goutte-à-goutte programmé la nuit* ».

**Attirer et fidéliser les clients**

Dans cette région très peu peuplée, Benjamin a dû relever un autre défi : se faire connaître et fidéliser une clientèle. « *Au début, on a démarché quelques magasins et fait tous les marchés locaux. Puis on a aménagé un coin du hangar pour vendre à la ferme. Après trois agrandissements successifs, nous avons maintenant une vraie boutique, de 120 m<sup>2</sup>* », annonce-t-il fièrement.

Ce projet, Benjamin l'a développé avec son compagnon, qui l'a rejoint il y a quatre ans. Après deux années sous le statut de conjoint collaborateur, ils ont décidé, sur les conseils d'Aucap-Terravéa, de créer une société commerciale.

**Une boutique de 120 m<sup>2</sup>**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, ils sont en SAS à 50/50 et se versent dorénavant un salaire ! Benjamin est resté en individuel sur la partie maraîchage et vend sa production à la SAS. Charles a développé la boutique qui offre désormais une gamme variée de produits locaux et régionaux, notamment de la viande et des glaces produites localement. Cette diversification a renforcé la rentabilité de l'entreprise en attirant une clientèle plus large. Mais aussi de nouveaux producteurs en quête de débouchés. « *Ils peuvent laisser leurs produits en dépôt-vente ou achat-revente. On s'adapte* ». Dans la boutique, tout n'est pas bio. Le couple mise d'abord sur la qualité. Sa licence « Agriculture, Durabilité, Nouvelles technologie » l'a familiarisé avec l'idée d'une réduction des produits phyto, mais Benjamin n'était pas convaincu par la conversion bio. « *C'est quand même une démarche lourde !* » C'est aussi une demande forte de la clientèle qui renoue aussi avec la saisonnalité des produits. Le potager de La Borde propose tomates, concombres, aubergines, oignons, échalotes, salades, carottes, céleris, courges, poireaux, patates douces, rhubarbe, aromates... complétés par des nectarines, pêches, abricots puis pommes et poires à partir de mi-septembre, achetés à d'autres producteurs que Charles se charge de trouver.

< **SOMMAIRE**

**PORTRAIT D'AVENIR**

L'entreprise a connu une belle croissance depuis ses débuts, avec une clientèle qui s'est fidélisée. En été, lorsque la région accueille des touristes dans les gîtes et maisons d'hôtes environnants, le nombre de clients augmente de plus de 20 %, atteignant jusqu'à 300 clients par semaine. « *Au début, je faisais 30 tickets par semaine et j'étais très content* », se souvient Benjamin.

**Du temps, de la sueur et du goût**

Le potager de La Borde ne se contente pas d'être un lieu où faire ses courses. Benjamin et Charles ont créé une expérience pour les familles en ajoutant une aire de jeux pour enfants, un chalet pour vendre des glaces et même une bande fleurie pour que les gens fassent des bouquets (contre la pièce). « *Pour que ce soit joli, on a aussi fait gravillonner la cour (7500 €) et aménager des parkings. Pas de gadoue chez nous !* » revendiquent Benjamin et Charles. La clientèle est chouchoutée.

L'année prochaine, elle pourra accéder à une libre cueillette sur 5 ares. « *On a planté début septembre, une bande de fraisiers* », ajoute Benjamin. Suivront d'autres petits fruits : groseilles, cassis, framboises... Pour diversifier l'offre, pendant les périodes plus creuses, Benjamin propose aussi des plants de fleurs et de légumes.

**Une expérience pour les familles**

Pour cette ferme isolée, située à 25 km des deux villes les plus proches, la communication joue un rôle essentiel. Benjamin utilise Facebook pour informer ses clients des produits disponibles chaque semaine et mettre en avant des initiatives locales, qu'ils accueillent parfois sur leur ferme. Déjà plus de 3000 abonnés ! Après six années de développement continu, Benjamin et Charles ont atteint une taille critique et trouvé une rentabilité avec un chiffre d'affaires de 200 000 €. « *Le maraîchage diversifié est une activité bien plus difficile qu'on l'imagine. C'est énormément de temps et de sueur – tout est fait à la mains –, pour s'approprier le parcours culturel de chacune des 30 espèces produites.*



*Avec de grosses erreurs au début !* », reconnaît l'agriculteur. Le temps des agrandissements est terminé, mais les projets ne manquent pas. Boutique en ligne, livraison à domicile... il va commencer par perfectionner sa pratique pour maximiser les rendements et ajuster les variétés en fonction de la demande. Et peut-être aussi se lancer un nouveau défi : produire des endives, cette fois sous bâtiment et dans le noir.

Benjamin Verdote a démontré qu'avec une vision entrepreneuriale solide, des investissements ciblés et une recherche constante de qualité et de rentabilité, il est possible de transformer une vieille grange en une entreprise agricole prometteuse ■

*Propos recueillis par Arielle Delest*

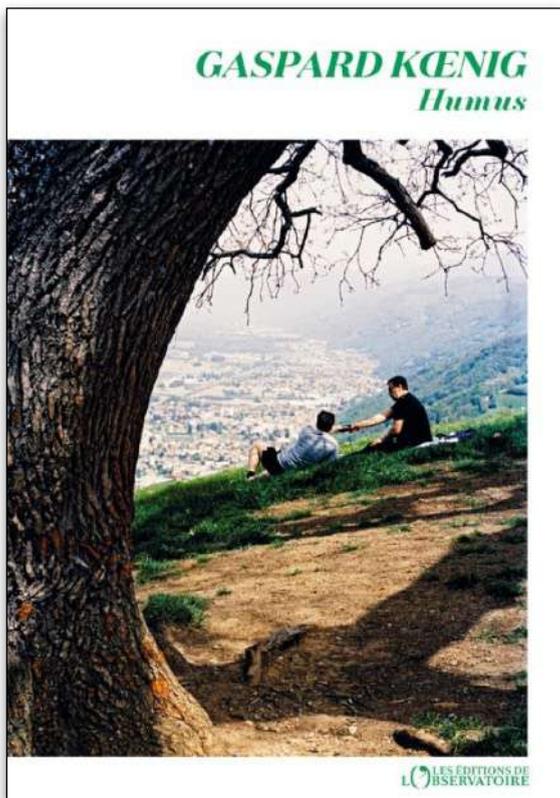


**< SOMMAIRE**

**CULTURE**

# Des lombrics et des hommes : le monde de l'Humus

**Découvrez un roman captivant sur l'amitié, l'écologie et le dilemme de notre temps,  
en lice pour le Goncourt 2023.**



Avec « Humus », Gaspard Kœnig philosophe, enseignant à Sciences Po et président du Think Tank Génération Libre, explore les dilemmes brûlants de notre époque. Deux amis, Arthur et Kevin, se sont rencontrés à AgroParisTech, sur le moderne campus du Plateau de Saclay, lors d'une conférence sur les vers de terre, déclenchant une fascination commune pour le rôle vital de ces laboureurs de la terre dans la régénération de notre planète.

Le récit les suit alors qu'ils tracent des trajectoires radicalement différentes pour lutter contre la crise environnementale. Kevin, fil d'ouvrier agricole, plonge dans le monde du capitalisme vert avec sa start-up de vermicompostage. Pendant ce temps, Arthur, enfant de la bourgeoisie, tente de revitaliser une ferme familiale en ruine, se heurtant à la réalité impitoyable de la vie rurale. De la campagne normande à la Silicon Valley, des mouvements anarchistes aux coulisses ministérielles, « Humus » explore les contradictions de notre époque : mobilité sociale contre mépris de classe, promesse du progrès face à l'insurrection écologique, amour impossible et désespoir héroïque.

Le roman, publié en août 2023 aux Editions de l'observatoire, donne vie à des personnages complexes, dépeignant leurs espoirs, leurs désillusions, leurs amours, et leur évolution mentale avec une justesse captivante. L'histoire est ponctuée de personnages secondaires piquants, reflétant les diversités de la société contemporaine.

« Humus » n'est pas seulement un roman d'apprentissage, mais une exploration philosophique des défis moraux auxquels sont confrontées les nouvelles générations dans leur quête pour préserver la planète. Faut-il transformer le système de l'intérieur ou s'en retirer ? Comment concilier le confort immédiat avec un avenir incertain ? ■

< **SOMMAIRE****DERNIÈRE MINUTE****EN SAVOIR PLUS****36,8 millions de logements en France métropolitaine en 2023**

En 2023, on compte 36,8 millions de logements en France métropolitaine pour une population de 65,8 millions d'habitants. Sur ce total, seuls 30,2 millions sont des logements principaux. On dénombre 3,6 millions de résidences secondaires et, fait plus étonnant, presque 3 millions de logements vacants.

En 1983, il n'y avait que 24 millions de logements dont 19,8 millions de résidences principales. Autrement dit, en 40 ans le nombre des logements a crû plus rapidement que le nombre des habitants.

Les résidences principales sont pour 57 % détenues en propriété. 37 % des propriétaires n'ont plus de remboursements à effectuer. La part de cette catégorie a progressé de 9 % en 40 ans. En 2023, il reste 20 % en accession à la propriété contre 23 % en 1983. 40 % des résidences principales sont en location. Un peu moins de la moitié (17,5 %) sont le fait des bailleurs sociaux et 22,6 % le fait des bailleurs privés. Par ailleurs, il n'y a plus que 2,6 % des résidences principales qui sont occupés par des personnes logées gratuitement contre 8,2 % il y a 40 ans.

**EN SAVOIR PLUS****Prix agricoles et alimentaires, le reflux**

En août 2023, les prix à la production des produits agricoles poursuivent leur baisse par rapport aux niveaux très élevés de 2022 : - 7,3 %, contre - 6,1 % en juillet 2022. Ceci étant, le niveau reste supérieur de 14,7 % au niveau moyen des 5 années précédentes.

Les plus fortes baisses concernent les productions végétales. Le prix du blé chute de 29 % par rapport à août 2022 et celui du maïs de 33 %. Le niveau est désormais à peine supérieur à la moyenne quinquennale (+ 5 à 6 %). Même phénomène pour les oléagineux. Le prix du colza baisse de 28 % en 12 mois et se retrouve désormais 2 % en dessous de la moyenne 5 ans. Seuls les prix des pommes de terre font exception. Ils progressent de 32 % en 12 mois et se retrouvent à un niveau supérieur de 54 % à celui de la moyenne quinquennale. Même les vins AOP connaissent une chute de 16 % en un an ce qui les ramène 8 % en dessous de leur niveau moyen des cinq dernières années. Les fruits et légumes baissent aussi de 10 % pour rejoindre le niveau 5 ans.

Les prix des produits animaux baissent beaucoup moins et peuvent ainsi garder une avance appréciable par rapport aux faibles niveaux des 5 années précédentes. Les deux grands changements en un an concernent les œufs qui baissent de 30 % et la viande de porc qui augmente de 13 % par rapport à août 2022. L'avance pour le lait de vache est encore de 22 % sur la moyenne 5 ans.

**EN SAVOIR PLUS****Prix à la consommation : une inflation très récente**

Les prix des produits alimentaires à la consommation étaient restés très stables entre 2010 et 2022. L'INSEE publie une série avec un indice 100 en 2015. Mais cet indice avait atteint la valeur 100 dès 2011. Il a augmenté de 10 % entre 2011 et 2021 soit environ 1 point par an pendant cette période. Le seuil de 110 a été dépassé le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ensuite l'inflation a démarré et l'indice est passé à 130 en mars 2023, soit 20 points de plus en seulement 14 mois.

Les produits comme les poissons et crustacés ou les fruits et légumes frais ont augmenté plus que la moyenne (indice 150). En revanche, les boissons alcoolisées, les thés et les chocolats ont augmenté moins vite que la moyenne (Indice 123).

< **SOMMAIRE**

**DERNIÈRE MINUTE**

**EN SAVOIR PLUS**



**Commerce extérieur : un excédent qui diminue de 2,7 md€**

En 2023, le solde positif des céréales diminue d'un tiers, passant de 7,2 milliards d'euros (md€) à 4,8 md€ pour les sept premiers mois de l'année. C'est la principale explication de la diminution du solde global qui passe de 6,7 md€ à 4 md€. Le déficit avec nos partenaires de l'UE est désormais supérieur à 2 md€ et l'excédent avec les pays tiers (6,2 md€) diminue de 900 millions € (M€) par rapport à l'année dernière à cause des produits bruts.

Pour ces derniers, outre la forte diminution du solde des céréales on peut noter une nouvelle dégradation du solde des fruits frais qui atteint 2,1 md€ pour le cumul 7 mois. Si l'on ajoute le solde des produits transformés à base de fruits et légumes, le solde total du secteur est de 5,5 md€ sur la même période. C'est presque 1M€ de plus que l'excédent céréalier !

Pour les produits transformés, le solde des vins ne faiblit pas. Il est d'un peu plus d'un milliard d'euros par mois (7,4 md€). On note enfin une diminution de l'excédent de 500 M€ pour les eaux de vie qui n'est plus que de 2,5 md€.

**EN SAVOIR PLUS**



**Environnement : la Pac peut mieux faire**

Chaque année, la Cour des comptes de l'UE montre la relative inefficacité de la PAC à favoriser de bonnes pratiques environnementales. « La conditionnalité des aides est trop peu exigeante pour avoir des effets tangibles sur la gestion des sols ». « Des normes trop peu ambitieuses, des dérogations nombreuses et un mauvais ciblage », expliquent que les résultats ne soient pas convaincants.

**EN SAVOIR PLUS**



**La PAC dans tous ses Etats**

Un excellent dossier de l'Institut de l'élevage reprend les interventions du colloque qui s'était tenu en novembre 2022 à la Cité internationale à Paris. On y trouve de très nombreuses interventions de spécialistes des partenaires européens de la France.

Le document commence par un rappel historique très intéressant sur 60 ans de PAC par Vincent Chatellier. Il y a ensuite l'exposé des grandes lignes de la nouvelle PAC, en partie renationalisée. Viennent enfin 7 chapitres sur les façons dont les 7 principaux pays producteurs de bovins en Europe ont appliqué la PAC dans leur espace national.



**En ligne sur le site Internet AGIRAGRI,  
consultable partout et à toute heure  
sur votre smartphone.**